

Vu le décret n° 82-1321 du 24 septembre 1982, portant le statut particulier du cadre technique des géologues de l'Etat, tel qu'il a été modifié par le décret n° 92-663 du 7 avril 1992 et le décret n° 97-983 du 26 mai 1997,

Vu l'arrêté du 7 avril 1997 fixant le programme des concours et examen professionnels au titre de l'année 1997,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 22 août 1997, portant organisation de l'examen professionnel pour la nomination dans le grade de géologue général,

Arrête :

Article premier. - Est ouvert au ministère de l'agriculture, un examen professionnel pour la nomination dans le grade de géologue général, conformément aux dispositions du décret susvisé n° 97-983 du 26 mai 1997 et celle de l'arrêté susvisé du 22 août 1997.

Art. 2. - Le nombre de poste à pourvoir est fixé à deux (02).

Art. 3. - La date de la réunion du jury de l'examen professionnel susvisé est fixée au 28 octobre 1997 et jours suivants.

Art. 4. - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 27 septembre 1997.

Tunis, le 22 août 1997.

Le Ministre de l'Agriculture

Mabrouk El Bahri

Vu

Le Premier Ministre

Hamed Karoui

Arrêté du ministre de l'agriculture du 22 août 1997, portant ouverture d'un concours externe sur épreuve pour le recrutement d'ingénieurs des travaux.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 85-1087 du 7 septembre 1985, portant statut particulier des ingénieurs et des techniciens de l'administration, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 95-322 du 20 février 1995,

Vu l'arrêté du 8 janvier 1996, fixant le règlement et le programme du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'ingénieurs des travaux ensemble les textes qui l'ont complété,

Vu le l'arrêté du 7 avril 1997 fixant le programme des concours et examen professionnel pour l'année 1997,

Arrête :

Article premier. - Est ouvert au ministère de l'agriculture le 20 octobre 1997 et jours suivants un concours externe sur épreuves pour le recrutement de sept (07) ingénieurs des travaux répartis selon les spécialités et les directions d'affectation suivantes :

Spécialité	Direction d'affectation	Nombre de postes à pourvoir
Industries alimentaires	Ecole supérieure des industries alimentaires	01
Ressources en eau	Lycée secondaire agricole de Thibar	01
Production végétale	Lycée agricole de Bouchrik	01
Machiniste agricole	Lycée secondaire agricole de Thibar	01
Génie Rural	Centre de perfectionnement et de recyclage agricole de Siliana	01
Electro mécanique	Centre de formation professionnelle et des pêches de Gabès	01
Technique en engins de pêche	Ecole de pêche de Bizerte	01

Art. 2. - La liste d'inscription des candidats sera close le 20 septembre 1997.

Tunis, le 22 août 1997.

Le Ministre de l'Agriculture

Mabrouk El Bahri

Vu

Le Premier Ministre

Hamed Karoui

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE

NOMINATION

Par décret n° 97-1659 du 22 août 1997.

Monsieur Salem Boughattas, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur à l'institut supérieur du sport et de l'éducation physique de Ksar Said.